

Règlements du concours « Arbour 2019-2020 »

« Gagner une formation en voyage-stage en Arizona
Avec la professionnelle de golf Sylvie Schetagne de Golf-Tonus PTMT Inc. »

Le présent règlement énonce les règles qui régissent le concours « Arbour 2019-2020 ».

1. Admissibilité

Afin d'être éligible au concours « Gagner un voyage-stage de golf en Arizona » avec la professionnelle Sylvie Schetagne de Golf-Tonus, vous devez être résident canadien âgé de 18 ans ou plus. Les fournisseurs des prix, les organisateurs et leurs employés, leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées ne sont pas admissibles.

2. Comment participer

Vous devez remplir un coupon de participation qui sera déposé dans la boîte de tirage lors de L'EXPOGOLF Montréal 2020 à la PLACE FORZANI de Laval. L'évènement aura lieu le 22 mars 2020, lors de l'évènement EXPOGOLF de Montréal 2020

- Avoir rempli le coupon de participation avant la fin de l'EXPOGOLF de Montréal 2020
- Les facsimilés des coupons ne sont pas acceptés.
- Une limite de 1 coupon par participant seulement.
- Aucun achat n'est requis.

Voici les différentes façons de remplir le coupon de participation au concours

Le coupon doit contenir les informations suivantes : prénom, nom, numéro de téléphone, adresse courriel et répondre à la question d'habileté mathématique de Golf-Tonus.

- 2.1. Visitez le site internet de Golf-Tonus au www.golf-tonus.com à l'onglet Concours-Arbour sous Concours et remplissez le coupon de participation en ligne.
- 2.2. Par le biais du bulletin mensuel de Golf-Tonus que vous recevez par courriel.
- 2.3. Dans les tournois et événements organisés par Golf-Tonus ou dans les entreprises qui font la promotion des activités de Golf-Tonus.
- 2.4. Au comptoir d'accueil d'Arbour Volkswagen de Laval, au 2475 boul. Chomedey, Laval, Québec, H7T 2R2.
- 2.5. Au comptoir d'accueil du Complexe Volkswagen 440, au 501 rue Gaumont, Laval, Québec, H7E 0G8.
- 2.6. Au comptoir d'accueil du Tennis 13 de Laval, 1013 Autoroute 13, Laval, Québec, H7W 4V3
- 2.7. Au comptoir d'accueil du Tennis de l'île des Sœurs, situé au 300 chemin du Golf, Verdun, Québec, H3E 1A8.
- 2.8. Au comptoir d'accueil Le Club Dôme du West Island, situé 3000 Rue Edmond, Kirkland, QC H9H 5J5.
- 2.9. Au kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF 2020 de Québec au centre de congrès et d'expositions de Lévis, 5750 rue J-B. Michaud, Lévis, QC, G6V 0B2.
- 2.10. Au kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF le 6 et 7 mars 2020 d'Ottawa-Gatineau au EY Centre, 4899 Uplands Dr, Gloucester, ON, K1V 1S2.
- 2.11. Au kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF Rive-Sud les 13 et 14 mars 2020 de Boucherville Hôtel Mortagne, 1228, rue Nobel, Boucherville, Québec, Canada, J4B 5H1.
- 2.12. Au Kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF 2020 de mars de Montréal, à la Place Forzani, 4855 Louis-B-Mayer, Laval, H7P 6C8.



3. Prix

UN (1) prix est offert. Le prix consiste en un voyage d'une valeur approximative de 1 635 \$ applicable sur le voyage-stage de golf avec Sylvie Schetagne de Golf-Tonus PTMT Inc. en Arizona du 24 avril au 1^{er} mai 2020.

Le prix comprend :

- 3.1. Billets d'avion aller-retour Vol direct aller-retour au départ de Montréal vers Phoenix départ le 24 avril 2020 à partir de l'aéroport de Montréal vers l'ARIZONA.
- 3.2. Hébergement 7 nuits en suite 2 chambres/4 personnes, Condo 2 chambres | 2 ou 4 lits en occupation quadruple à The Greens at Ventana Canyon 4* en condo avec cuisine tout équipée.
- 3.3. Cinq (5) parties de golf avec voiturette et balles de pratique lors de ces parties et réservation de temps de départ à l'avance 5 rondes de golf avec voiturettes et balles de pratique aux parcours suivants : Quarry Pines Golf Club, Arizona National Golf Club, Sewailo Golf Club, Ventana Canyon Golf Resort – Canyon Course et Ventana Canyon Golf Resort – Mountain Course
- 3.4. Location d'une voiture pour Location d'une voiture intermédiaire (occupation double) ou d'une mini fourgonnette (occupation quadruple) avec kilométrage illimité pour la durée du séjour avec Avis.
- 3.5. Frais de ménage du condo
- 3.6. Taxes

OPTIONS (\$) :

- Espace de stationnement à l'Aéroport Montréal-Trudeau à un taux préférentiel | AéroParc, stationnement étagé Multi-Level et ValetParc.
- Achetez votre assurance voyage (médicale, annulation et/ou interruption) auprès de votre conseiller

Le prix ne comprend pas :

- 3.7. L'assurance voyage, assurance automobile, essence
- 3.8. Taxes et surcharges de la location de voiture
- 3.9. Nourriture
- 3.10. Toutes dépenses personnelles
- 3.11. Assurances pour la location de voiture
- 3.12. Frais de bagages d'environ 160 \$ aller-retour pour une valise et un sac de golf
- 3.13. Contribution au Fonds d'indemnisation de 1 \$ par tranche de 1 000 \$
- 3.14. Tous les services offerts par Golf-Tonus PTMT lors de la semaine, valeur approximative de 345 \$ + taxes applicables. (Clinique de golf, séance vidéo, animations, etc.).

4. Les conditions suivantes s'appliquent au prix

- 4.1. Le prix est applicable uniquement sur le voyage-stage de Golf-Tonus en Arizona 24 avril au 1^{er} mai 2020.
- 4.2. Le prix doit être utilisé lors de cette seule occasion.
- 4.3. Le prix n'est pas monnayable en tout ou en partie pour de l'argent.
- 4.4. Le prix n'est pas transférable à une autre personne, s'il n'est pas disponible, un autre coupon de participation sera tiré au hasard.

5. Le tirage

- 5.1. Le tirage du prix aura lieu à 16:30 le 22 mars, lors de l'évènement EXPOGOLF Montréal 2020 à la PLACE FORZANI au 4955 Louis-B-Mayer, Laval, Québec, en présence de la présidente de Golf-Tonus et de l'organisateur de l'EXPOGOLF, Marc Frazer qui procédera au tirage d'un coupon de participation devant le public présent.
- 5.2. Les chances d'être sélectionné au hasard dépendent du nombre de coupons de participation accumulés dans les différents kiosques, comptoir d'accueil et via le site WEB de Golf-Tonus qui sont déposés dans la boîte de tirage depuis le début avril 2018.

6. Réclamation

Afin d'officialiser le prix concours Arbour, la personne sélectionnée devra :

- 6.1. Être rejointe par téléphone dans les trois (3) jours suivants la date de la sélection au hasard. Le premier appel sera effectué devant le public présent à 16 h 30 lors de la dernière journée de l'EXPOGOLF Montréal 2020.
- 6.2. Avoir répondu correctement à la question inscrite sur le coupon de participation.
- 6.3. Répondre correctement à la question d'habileté mathématique posée par téléphone à un moment convenu à l'avance, et ce, sans aide et dans un délai limité.
- 6.4. Signer le formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité qui lui sera envoyé par la poste et le gagnant devra le retourner dans les 15 jours suivant sa réception.
 - 6.4.1. La personne gagnante sera mentionnée dans le bulletin mensuel de Golf-Tonus du mois d'avril 2020 et sur le site WEB de Golf-Tonus ainsi que lors des activités de promotion de l'entreprise.
 - 6.4.2. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement, et ce jusqu'à ce qu'un soit sélectionné et déclaré gagnant.

7. Conditions générales

- 7.1. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne tentant d'y participer de manière frauduleuse ou inadéquate.
- 7.2. Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne.
- 7.3. La personne sélectionnée dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, les commerçants participants, leurs agences de publicité ou de promotion, le commanditaire, leurs employés, agents et représentants, de tout dommage relié aux prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, la personne sélectionnée s'engage à signer un formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité à cet effet.
- 7.4. En participant à ce concours, la personne gagnante autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, nom, photographie, image, déclaration relative au prix, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 7.5. Les formulaires de participations répondus sont la propriété des organisateurs du concours et ne seront en aucun temps retourné aux participants. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée sans l'accord du participant sauf avec la personne sélectionnée pour un prix.
- 7.6. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.